Réception au contrôle de légalité le 09/11/2023 à 09h43 Réference de l'AR : 010-211000310-20231107-07\_07112023-DE Affiché le 09/11/2023 ; Certifié exécutoire le 09/11/2023

## République Française \*\*\*\*\* Département de l'Aube

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube

\*\*\*\*

## **SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2
		pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Date de convocation
30 octobre 2023

Date de publication
9 novembre 2023

Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD. BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES. Isabelle RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absentes: Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.

Représentés : Bruno LORILLERE par Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH par Claudine BAUDIN ERARD.

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07 07112023

## $\underline{\text{N°07}: \text{REHABILITATION DES ANCIENS LOGEMENTS DU SDIS} - \text{AVENANT N°1 AU}}$ LOT « DEMOLITION, DESAMIANTAGE »

Rapporteur: Monsieur Michel AUBRY

Il est rappelé que depuis 2017, la mise à disposition de logements à titre gratuit par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'est plus réglementaire, la ville s'est donc vue restituer les 10 logements, situés rue Louis Desprez, qu'elle mettait à la disposition du SDIS.

L'étude de Monsieur Baty ayant conclu à la faisabilité de la rénovation thermique et réhabilitation de ces logements. Les améliorations permettant de réaliser plus de 60% d'économie d'énergie par rapport à l'état initiale et d'obtenir le label THPE rénovation, il a été approuvé, par délibération du 14 décembre 2021, le projet de réhabilitation thermique et architecturale des 10 anciens logements du SDIS.

Suite à la consultation des entreprises pour les différents lots ont été attribués pour les montants suivants :

Nº lot	Intitulé	Montant (HT)
1	Ravalement, installation de chantier	58 996.28 €
2	Couverture, zinguerie	21 165.23 €
3	Menuiseries alu extérieures	211 083.76 €
4	Menuiseries bois intérieures	103 682.56 €
5	Doublage, plâtrerie, cloisons, plafonds	96 225.83 €
6	Carrelage, faïence	9 815.20 €
7	Peinture, sol souple	118 386.00 €
8	Plomberie, ventilation	113 133.64 €
9	Electricité	76 489.40 €
10	VRD	32 686.80 €
	Démolition, désamiantage	192 000.00 €
	TOTAL	1 033 664.71 €

Les frais divers (études, Maîtrise d'œuvre, OPC, SPS,...) sont à ajouter au montant prévisionnel de travaux soit un total prévisionnel de 1 095 594.71 € pour l'opération.

Le lot du marché de réhabilitation thermique de 10 logements « Démolition, désamiantage » a été attribué à la société SARL MASSON & FILS pour un montant de 192 000.00 € HT soit 230 400.00 € TTC.

Suite aux opérations de désamiantage, il est nécessaire de réaliser des travaux imprévus pour la reprise des plafonds et doublages ainsi que la dépose de laine de verre en plafonds dans les combles dans les 10 logements. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 32 560.89 € HT soit 39 073.07 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 en plus-value au marché « Démolition, désamiantage » de réhabilitation thermique de 10 logements de l'entreprise SARL MASSON & FILS pour un montant global 32 560.89 € HT soit 39 073.07 € TTC portant le nouveau montant du marché à 224 560.89 € HT soit 269 473.07 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Parall PETIT , secrétaire de séance